

**BAC PROFESSIONNEL ACCOMPAGNEMENT, SOINS ET SERVICES A LA PERSONNE EN 2 ANS**

**PUBLIC CONCERNE :**

- Candidats titulaires d'un CAP ou d'un BEP.
- Candidats issus d'une première générale ou technologique.

**METIER VISE :**

Le titulaire du baccalauréat professionnel « Accompagnement, soins et services à la personne » **option « En structure »** exerce ses fonctions auprès de personnes en situation temporaire ou permanente de dépendance en structures collectives.

Ses interventions s'inscrivent dans le cadre d'une approche globale de la personne et en étroite collaboration avec les professionnels de la santé, les travailleurs sociaux, les partenaires institutionnels.

Il exerce auprès de ces personnes des activités de soins d'hygiène et de confort, d'aide aux actes de la vie quotidienne, de maintien de la vie sociale. Il est également amené à exercer, au sein de l'établissement employeur, des activités de promotion de la santé en lien avec le projet de l'établissement, et participe à des activités de gestion.

Il travaille au sein d'établissements sanitaires, sociaux et médicosociaux.

Le baccalauréat professionnel « ASSP » option « en structure » donne accès à titre d'exemples, aux emplois :

- Assistant en soins et en santé communautaire,
- Accompagnant de personnes fragilisées, de personnes handicapées
- Maîtresse de maison, gouvernante,
- Responsable hébergement,
- Responsable de petites unités en domicile collectif,
- Intervenant en structures d'accueil de la petite enfance...

**VALIDATION :** Diplôme Agréé par l'Education Nationale.

**PREPARATION A L'EXAMEN :**

Un minimum de 1 à 2 examens anticipés par an est prévu dans le déroulement de la scolarité afin de permettre une mise en condition et préparation intensive des candidats.

**STAGES :** 16 semaines de stage en entreprise obligatoires, réparties sur les deux ans.

**DUREE :** 2 ans.

**COUT DE LA FORMATION :** 3500€ \* par an.

*\*pour un candidat scolaire*

**BAC PROFESSIONNEL ACCOMPAGNEMENT, SOINS ET SERVICES A LA PERSONNE EN 3 ANS**

**PUBLIC CONCERNE :**

- Jeunes et adultes ayant un niveau troisième.

**METIER VISE :**

Le titulaire du baccalauréat professionnel « Accompagnement, soins et services à la personne » **option « En structure »** exerce ses fonctions auprès de personnes en situation temporaire ou permanente de dépendance en structures collectives.

Ses interventions s'inscrivent dans le cadre d'une approche globale de la personne et en étroite collaboration avec les professionnels de la santé, les travailleurs sociaux, les partenaires institutionnels.

Il exerce auprès de ces personnes des activités de soins d'hygiène et de confort, d'aide aux actes de la vie quotidienne, de maintien de la vie sociale. Il est également amené à exercer, au sein de l'établissement employeur, des activités de promotion de la santé en lien avec le projet de l'établissement, et participe à des activités de gestion.

Il travaille au sein d'établissements sanitaires, sociaux et médicosociaux.

Le baccalauréat professionnel « ASSP » option « en structure » donne accès à titre d'exemples, aux emplois :

- Assistant en soins et en santé communautaire,
- Accompagnant de personnes fragilisées, de personnes handicapées
- Maîtresse de maison, gouvernante,
- Responsable hébergement,
- Responsable de petites unités en domicile collectif,
- Intervenant en structures d'accueil de la petite enfance...

**VALIDATION :** Diplôme Agréé par l'Education Nationale.

**PREPARATION A L'EXAMEN :**

Un minimum de 1 à 2 examens anticipés par an est prévu dans le déroulement de la scolarité afin de permettre une mise en condition et préparation intensive des candidats.

**STAGES :** 22 semaines de stage en entreprise obligatoires, réparties sur les trois ans.

**DUREE :** 3 ans.

**COÛT DE LA FORMATION :** 3500 € \* par an.

*\*pour un candidat scolaire*

## CAP Accompagnant éducatif Petite Enfance

### **PUBLIC CONCERNE :**

- Jeunes et adultes ayant un niveau troisième ou les titulaires d'un diplôme (CAP/CAPA – BEP/BEPA – BAC...).

### **METIER VISE**

Le nouveau CAP Petite enfance est un diplôme permettant d'**exercer un métier dans trois types de lieux d'accueil Petite Enfance** :

- les EAJE (Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant) : crèches, halte-garderies, etc
- les écoles maternelles,
- le domicile privé (des parents ou de l'assistante maternelle, ou éventuellement une Maison d'Assistante Maternelles – MAM).

Le législateur a de ce fait prévu pour chaque référentiel (activités professionnelles, compétences, certification) :

- un **socle commun**
- et **trois modules spécifiques** (un pour chaque type de lieu d'accueil !).

Pour être titulaire de ce CAP nouvelle formule, et devenir donc "Accompagnant Éducatif Petite enfance", il faudra (comme aujourd'hui) avoir validé tous les modules.

### **Le référentiel des activités professionnelles**

#### **Les activités communes**

- accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages
- prendre soin et accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne
- inscrire son action dans le réseau des relations enfants-parents-professionnels.

#### **En école maternelle**

- assistance pédagogique au personnel enseignant
- activités de remise en état des matériels et locaux.

#### **En EAJE (Etablissement d'accueil du Jeune enfant)**

- participation à la mise en œuvre du projet d'établissement et du projet pédagogique.

#### **En accueil individuel (domicile des parents, de l'assistante maternelle ou MAM)**

- négociation du cadre de l'accueil organisationnel et contractuel
- sécurisation des espaces de vie de l'enfant
- entretien du logement, des équipements et du matériel
- élaboration des repas.

### **Le référentiel de compétences et de certification**

Les compétences communes aux différents métiers sont de deux types.

#### **Des compétences de positionnement :**

- l'information, la communication et l'organisation.

#### **Des compétences de réalisation :**

- mettre en œuvre des conditions favorables à l'activité et à l'expression des enfants dans un contexte donné
- mettre en œuvre des activités d'éveil
- réaliser des soins quotidiens
- appliquer des protocoles liés à la santé des enfants

**VALIDATION** : Diplôme agréé par l'Education Nationale.

### **PREPARATION A L'EXAMEN :**

Un minimum de deux examens anticipés par an ainsi que des contrôles hebdomadaires sont prévus dans le déroulement de la scolarité afin de permettre une mise en condition et préparation intensive des candidats.

**STAGES** : 16 semaines de stage en entreprise obligatoires.

**DUREE** : 2 ans ou 1 an suivant le niveau scolaire.

**COUT DE LA FORMATION** : \*3200 € par an pour la formation en 2ans.

Formation en 1an : \*2000€ //module Préparation concours AP : 300€

\*pour un candidat scolaire

**PREPARATION AU CONCOURS  
AIDE SOIGNANT-AUXILIAIRE PUERICULTRICE**

**PUBLIC CONCERNE** : Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à l'épreuve écrite d'admissibilité.

Sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité :

- 1. Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV
- 2. Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V (pour rechercher l'homologation de vos diplômes, vous pouvez consulter le site : [www.cncp.gouv.fr](http://www.cncp.gouv.fr))
- 3. Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu,
- 4. Les étudiants ayant suivi une première année d'études conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier et n'ayant pas été admis en deuxième année.

**METIER VISE** : Accéder à la fonction d'Aide soignant ou d'auxiliaire de puériculture Diplômé d'Etat.

**VALIDATION** : Attestation de formation.

**PREPARATION A L'EXAMEN** :

Des concours blancs sont intégrés dans la scolarité afin de permettre une mise en condition, préparation intensive et suivi pédagogique des candidats.

**DUREE** : 6 mois avec au minimum 9h par semaine.

**DEROULEMENT DU CONCOURS** :

**L'épreuve écrite** : Elle se décompose en deux parties :

- A partir d'un texte de culture générale d'une page maximum et portant sur un sujet d'actualité d'ordre sanitaire et social.
- Une série de dix questions à réponse courte portant sur des notions élémentaires de biologie humaine, sur les quatre opérations numériques de base et des exercices mathématiques de conversion.
- Pour le concours AP seulement : des **tests psychotechniques**. Tous les candidats passent le test d'aptitude. Cette épreuve a pour but d'évaluer l'organisation, le raisonnement logique, l'attention et la capacité de concentration du candidat.

**L'épreuve orale** : Elle se divise en deux parties et consiste en un entretien de vingt minutes maximum avec deux membres du jury, précédé de dix minutes de préparation :

- Présentation d'un exposé à partir d'un thème relevant du domaine sanitaire et social et réponse à des questions.
- Discussion avec le jury

**COUT DE LA FORMATION** : 2200 euros.